/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 86-017 du 26 Septembre 1986

approuvant la décision-loi N° 86-003/ANR/CP du 5 Juin 1986 portant dérogation à titre exceptionnel à l'ordonnance N° 63/PR du 29 Décembre 1966 portant Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite.

L'Assemblée Nationale Révolutionnaire a délibéré et adopté en sa séance du 1ér Septembre 1986,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est approuvée la Décision-Loi N° 86-003/ANR/CP du 5 Juin 1986 portant dérogation à titre exceptionnel à l'Ordonnance N° 63/PR du 29 Décembre 1966 portant Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 26 Septembre 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Soulé DANKORO.-

Le Ministre du Travail et des Affaires Sociales,

Nathanaël MENSAH

Ministre intériamire

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 SPD 1 MFE-MTAS 8 AUTRES MINISTERES 13 CEAP 6 CAB/MIL 2 DCCT-ONEPI-GCONB 6 IGE 3 BN-DAN 2 DB-DSDV-DCF-DTCP 8 DLC-BCP-INSAE-DPE 8 JORPB 1.-